



Fnac, retour imposé suite à l'envoi.

Par **Linkstar**, le **23/03/2013** à **14:21**

Bien le bonjour à toutes et à tous.

Alors voilà le problème, en date du 15 Mars j'ai profité d'une erreur de manipulation sur Fnac.com pour commander plusieurs objets à 60€ au lieu de 120 et 180. L'info ayant été relayé sur Facebook et Twitter, Fnac a décidé de purement et simplement annulé toutes les commandes sur ses produits, ne pouvant les honorer. Parmi ce que j'avais commandé, évidemment en 4 commandes différentes, 3 3DS et 2 Casques Tritton (commande unique pour ceux-là). Cette dernière est la seule commande a avoir été validée. Le paiement a été accepté et le 16 j'ai vu le virement de 119,80€ à l'intention de Fnac.

En date du 19 Mars, je reçois par mail Facture et "Expédition de ma commande", avec une réception prévue entre le 20 et 22 Mars. Quelle ne fut pas ma surprise de recevoir le 22 au soir un autre mail me stipulant que le colis était bien revenu à leur entrepôt suite à une demande de ma part pour cause de défaut du produit (Satisfait ou remboursé) et que ceux-ci me seront remboursés.

Question, est-ce donc légal de faire ça ? Ou sont-ils obliger d'honorer cette commande soi-disant expédiée ? Après un petit tour sur Collissimo.fr il s'avère qu'en date du 19, mon colis attendait toujours d'être pris en charge par la Poste. Ce qui prouve que je ne l'ai JAMAIS reçu et je n'ai jamais demandé de retour.

Voilà, j'espère pouvoir être aider. Bonne journée.